



Enlèvement d'enfant par la mère

Par **CSyl**, le **17/06/2009** à **11:19**

Bonjour,

Je demande conseil pour une personne de ma famille (mon cousin) qui s'est retrouvé père de famille mais en concubinage.

Supposé de retour de voyage en provenance de sa famille, la mère a décidé du jour au lendemain de ne pas rentrer et de rejoindre un étranger rencontré sur Internet quelques semaines auparavant, en emmenant leur fille avec elle.

Pour sa propre famille, elle a bien pris le train pour Paris ou ou elle devait rejoindre son concubin (mon cousin) avec leur fille.

Seul message qu'elle a envoyé au Papa: je ne reviendrai plus.

Il a bien déposé une main courante mais que doit-il faire en plus?

Que peut-il faire pour bénéficier d'une aide juridique? et retrouver sa fille?

Quels osnt les droits du père dans ses cas là?

Merci de bien vouloir me répondre

Je suis désespéré pour mon cousin, la mère doit bien être sur Paris

Par **Marion2**, le **17/06/2009** à **12:12**

Bonjour,

Votre cousin a t'il reconnu sa fille ?

Dans l'affirmative pourquoi avoir déposé une main-courante (qui ne sert à rien) plutôt que de déposer une plainte ?

Pour une demande d'Aide Juridictionnelle, il faut retirer un dossier auprès du greffe du Tribunal ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Cordialement.